



Saint-Germain-  
le-Châtelet

# LES ÉCHOS DU CHÂTELET

Le bulletin d'information - AVRIL 2023

## LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Vous tenez entre vos mains le premier exemplaire des « Échos du Châtelet », nouveau fascicule édité par votre commune qui vient ainsi compléter nos autres moyens de communication tels les « Infos rapides » et Illiwap. À travers ce fascicule, nous vous communiquerons, selon l'actualité du moment, les informations relatives aux travaux réalisés et/ou à venir, aux manifestations, à la réglementation, au budget, ... Bref, tout ce qui correspond à la vie de votre village. Dorénavant, il se substituera au traditionnel bulletin communal distribué en début d'année qui recensait les actions de l'année écoulée.

Je vous souhaite une agréable lecture !



Jean-Luc ANDERHUEBER  
Maire



## Bienvenue à Jessica Baltz



Une nouvelle secrétaire de mairie est présente dans notre commune depuis le 16 janvier 2023. Après avoir travaillé pour la mairie de Sentheim, Jessica BALTZ a intégré nos effectifs et succède à Angélique CARLINET, partie depuis novembre 2022 exercer ses compétences sous le soleil de Corse.

Nous souhaitons la bienvenue à Jessica qui rejoint Jérôme PIQUEREZ et Clément BRANDT au sein de nos services.

Nous remercions également Mireille REYNAUD qui a assuré l'intérim depuis le départ d'Angélique et qui contribue à la formation de Jessica.

## Infos pratiques

Mairie  
3 Rue de Bourg  
90110 Saint-Germain-Le-Châtelet

Horaires d'ouverture :  
Lundi de 9h30 à 12h00  
Jeudi de 16h30 à 18h30  
Vendredi de 14h00 à 16h00

mairie@saint-germain-le-chatelet.fr  
03 84 23 71 92

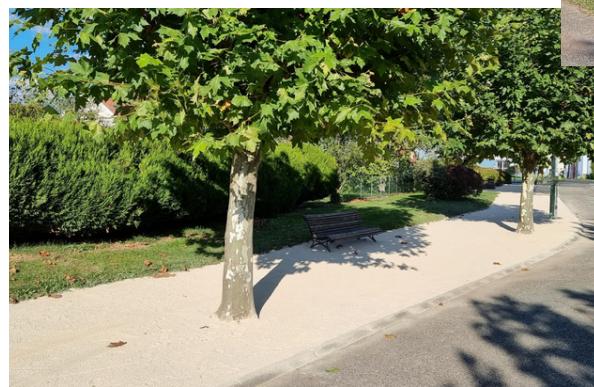
[www.saint-germain-le-chatelet.fr](http://www.saint-germain-le-chatelet.fr)

Retrouvez les infos rapides de  
votre commune sur ILLIWAP  
(application Illiwap,  
recherchez « 90110 »)  
ou scannez le QR code



## Les travaux du Chenoy

Courant 2022, la réfection complète des trottoirs et la reprise du lieu de convivialité (terrain de pétanque et espace détente) au Lotissement du Chenoy ont été réalisées.



Cette opération, d'un coût total de 15 343 €, a pu voir le jour grâce au soutien du Conseil Départemental du Territoire de Belfort qui a octroyé à la commune une subvention de 5 000 € soit 32.59 % du budget dédié.

## Les travaux forestiers

Faisant suite à l'abattage en mars 2021 des bouleaux du stade devenus dangereux pour la circulation, une haie de charmilles et de lauriers palme a été plantée. Lorsqu'elle aura poussé et aura été taillée, cette haie empêchera la vue depuis la route sur le stade et permettra un meilleur ensoleillement de la pelouse du stade évitant ainsi la prolifération des mousses.

Début septembre 2022, les agents ont évalué les volumes de hêtre et de chêne à couper.

Monsieur DAMERVALLE, référent ONF de la commune, a procédé à ces coupes.



Le hêtre a été vendu en contrat d'approvisionnement aux scieurs locaux. Le chêne, dont le cours est à la hausse, a été vendu par adjudication à un scieur français nous assurant ainsi une belle manne financière. Quant aux houppiers, ils sont destinés, pour partie, à être transformés en plaquette pour produire du bois énergie et le reste a été destiné à l'affouage.



**La forêt reste un endroit dangereux où il vaut mieux éviter de se promener lorsqu'il y a des vents forts ou des chutes de neige. Les fortes précipitations de ces derniers mois ramollissent les sols et favorisent le déracinement des grands arbres.**

## Tracteur

La commune a fait l'acquisition d'un nouveau tracteur-tondeuse. Celui-ci a été équipé d'une lame à neige, ce qui a permis à nos agents de déneiger efficacement et rapidement les espaces communaux et les trottoirs du village.



## Les travaux au Verger Martha

À la mi-mars 2022, le verger Martha a été restructuré permettant la création de deux zones : l'une correspondant à la sauvegarde des variétés anciennes, l'autre à la partie production. Les travaux ont été effectués par les bénévoles, assistés de Patrick, agent de la commune d'Anjoutey et de sa mini-pelle.

Lors de la transplantation, les arbres ont bénéficié d'un apport d'engrais organique favorisant ainsi la floraison. Deux arbres seulement n'ont pas repris.

Le 25 novembre 2022, jour de la Ste Catherine, en partenariat avec la Fédération de Chasse du Territoire de Belfort, de ses agents, de bénévoles et de notre agent ONF, 22 plants ainsi qu'une haie coupe-vent ont été mis en place sur la partie production. Le financement de la totalité du projet a été assumé par l'Office Français de la biodiversité et le Département. Une deuxième tranche de 14 plants est prévue pour novembre 2023.

La Fédération de Chasse du Territoire de Belfort a également organisé, le 03 mars dernier, une session d'initiation à la taille d'arbres sur le Verger Martha. 25 personnes ont participé et sont repartis riches de bons conseils.



# Extinction éclairage public

Donnez-nous  
votre avis !



En septembre 2022, au vu du contexte énergétique, le conseil municipal s'est interrogé sur la possible extinction de l'éclairage public.

Entre 2017 et 2019, la commune est passée à l'éclairage LED. Il y a eu ainsi une baisse de la consommation énergétique, mais celle-ci est maintenant neutralisée par la hausse des tarifs si on compare avec la période de l'éclairage aux ampoules sodium, période où il y avait d'ailleurs une extinction de 0h00 à 5h00.

Il a donc été décidé de couper l'éclairage public de 0h00 à 5h00, pendant une phase d'expérimentation à l'issue de laquelle la population sera consultée.

Vous pourrez donc prochainement donner votre avis sur cette extinction et sur les horaires par le biais d'une consultation distribuée à domicile, avec un coupon réponse anonyme qu'il vous faudra venir déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

Nous vous remercions par avance pour votre participation.

## Cimetière

Un petit coup de jeune pour le mur du cimetière qui a entièrement été nettoyé et débarrassé de la mousse qui l'encombrat.

La place "Personne à Mobilité Réduite" a également été matérialisée.

Nous rappelons que l'usage du parking est réservé exclusivement aux visiteurs du cimetière.



## Bien vivre Ensemble

Tout bruit pouvant occasionner une gêne pour le voisinage par sa durée, sa répétition ou son intensité, n'est autorisé qu'aux jours et horaires suivants :

**Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**  
**Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00**  
**Interdit les dimanches et jours fériés.**

Ces restrictions s'appliquent à toute nuisance sonore, qu'un appareil à moteur thermique ou électrique soit utilisé ou non. Elles ne sont en revanche pas destinées aux professionnels. (Arrêté municipal du 21 juillet 2015).

Il en va de même pour l'utilisation intempestive du klaxon (interdit en agglomération, sauf cas de danger imminent), qui peut être sanctionnée par une amende pouvant aller jusqu'à 150 €.

## Restauration outillage agricole

Mme Marie DOCHLER, habitante de la commune, a fait don d'une ancienne charrue à bras, qui a été restaurée par nos agents techniques, aidés d'un adjoint et de M. Manu MUDARRA. Elle a pris place vers la mairie, à côté de la faucheuse qui, faisant grise mine, a aussi eu droit à un coup de jeune.

Nous remercions très sincèrement Mme DOCHLER ainsi que les bénévoles qui ont bien voulu jouer du pinceau pour refaire une beauté à ces deux pièces de collection.





## Calendrier de collecte

Les sacs jaunes c'est **semaine impaire**, la poubelle c'est **semaine paire**.

Depuis la mise en place de la collecte des biodéchets, au 1er janvier 2023, le calendrier de ramassage se fait tous les 15 jours :

- pour les ordures ménagères (bac couvercle bordeaux), le mercredi des semaines paires,
- pour les sacs jaunes, le vendredi des semaines impaires.

**Afin de ne pas encombrer les trottoirs et d'éviter la dispersion des déchets en cas d'intempéries importantes par exemple, il est recommandé de déposer vos bacs et vos sacs au plus tôt la veille du ramassage.**

## Bio-déchets

C'est parti pour la collecte des biodéchets. Le SMICTOM a mis à votre disposition un bioseau, des sacs krafts biodégradables et un mémo tri. Une fois mon sac rempli des éléments précisément décrits dans le mémo tri, je dépose mon sac biodégradable au point d'apport volontaire (3 bornes vers la mairie) que j'ouvre à l'aide de mon badge d'accès (badge déchèterie).

Si je ne parviens pas à ouvrir la borne, je peux utiliser celle d'à côté, mais en aucun cas je ne dépose mon sac à terre, à côté de la borne.

Pour info, la zone est sous vidéo surveillance.

Cette année encore, la commune a été victime d'incivilités tels que dépôts sauvages, dégradations, etc.... Pour chaque fait, une plainte, avec constitution de partie civile, est déposée auprès de la Brigade de gendarmerie de Giromagny. Dans la plupart des cas, les contrevenants sont formellement identifiés grâce à notre dispositif de vidéoprotection installé au centre du village et complété par les pièges photos faunesques utilisés pour relever la présence de gibier. Les dépôts sauvages sont intolérables car le SMICTOM a fortement investi dans la création de points de collecte de déchets (verre, vêtement et bio déchets) ainsi que dans une déchèterie située à moins de 10 minutes de notre village. Nous nous devons de conserver notre espace naturel aussi propre que possible. Il vous est rappelé que l'application Iliwap permet de signaler anonymement, photo à l'appui, ce genre d'infraction, ce qui permet à la municipalité d'intervenir rapidement.



## La Maison de la Culture

Depuis le 23 mars 2022, vous pouvez profiter d'une bibliothèque en libre-service "la Maison de la Culture", installée sur le parking de l'école.

Merci aux San Germinois de la faire vivre par vos dons et vos échanges.



## « Je suis un maître responsable, je ramasse »

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal. Des distributeurs de « sacs à crottes » sont mis à disposition au Lotissement des Champs Riole et à l'entrée de la rue des Prés.

